



La jeunesse au cœur de Montréal

Avis - résumé

Adopté en mai 2002

Pour rejoindre le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec



Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec
210, rue Sainte-Catherine est, bureau 300
Montréal (Québec)
H2X 1L1

Téléphone : 514.396.3380
Télécopieur : 514.396.7140
Courriel : caj@feuq.qc.ca

Ce document a été préparé par :



Groupe Perspectives
C.P. 65037, CSP Place Longueuil
Longueuil (Québec)
J4K 5J4

Téléphone : 514.298.2176
Courriel : ym.perspectives@videotron.ca
www.groupeperspectives.ca

Équipe de recherche et de rédaction pour cet avis

Marie-Claude Ladouceur
Miguel Levasseur
Yannick Machabée

Note : Ce document présente uniquement les opinions et positions du Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec. Les idées véhiculées n'engagent pas les membres du Groupe Perspectives.

Présentation du Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec

Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec est un organisme composé de 26 regroupements nationaux de jeunes représentatifs et reconnus de leur milieu respectif, ayant comme mission commune la promotion et l'appui au développement social et économique des jeunes de moins de 30 ans. L'action du Comité aviseur-jeunes vise à renforcer les interventions d'Emploi-Québec et des partenaires du marché du travail québécois en ce qui a trait aux diverses problématiques d'emploi vécues par les jeunes du Québec.

Notre mandat

Le Comité a la responsabilité de définir les problématiques vécues par les jeunes dans leurs démarches d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. Pour ce faire, il participe et collabore à l'établissement des priorités d'actions ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des modes d'intervention utilisés par Emploi-Québec. Les avis et les recommandations du Comité aviseur-jeunes sont publics et accessibles. Ils sont le fruit de la réflexion et de la concertation des nombreux regroupements qui le composent.

Nos principes directeurs

- La responsabilité
- La représentativité
- L'autonomie

Liste des membres du Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec

- Association des centres locaux de développement du Québec (**ACLDQ**) *membre non-votant*
- Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec (**ACE**)
- Association des clubs de recherches d'emploi du Québec (**ACREQ**)
- Association des services spécialisés de main-d'œuvre (**RSSMO**)
- Comité conjoint jeunes de l'alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées et de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (**AQRIPH-COPHAN**)
- Comité des jeunes de la Centrale des syndicats du Québec (**CJ-CSQ**)
- Collectif des entreprises d'insertion du Québec (**CEIQ**)
- Comité national des jeunes de la Confédération des syndicats nationaux (**CNJ-CSN**)
- Commission jeunesse d'Alliance Québec (**CJ-AQ**)
- Conseil permanent de la jeunesse (**CPJ**)
- Emploi-Québec *membre non-votant*
- Fédération de la relève agricole du Québec (**FRAQ**)
- Fédération des médecins résidents du Québec (**FMRQ**)
- Fédération étudiante collégiale du Québec (**FECQ**)
- Fédération étudiante universitaire du Québec (**FEUQ**)
- Fondation des services d'emploi pour les jeunes (**YES**)
- Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire (**FCQMS**)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (**FTQ**)
- Génération Emploi
- Jeunesse ouvrière chrétienne nationale du Québec (**JOCNQ**)
- Place aux jeunes national Inc.
- Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec (**RJGAQ**)
- Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail (**RQCCT**)
- Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (**RQUODE**)
- Réseau des Carrefours Jeunesse-emploi du Québec (**RCJE**)
- Secrétariat à la jeunesse *membre non-votant*

LA JEUNESSE AU CŒUR DE MONTRÉAL

1. Associer les jeunes de façon durable au développement

1.1 Le rôle de la Ville de Montréal à l'égard des jeunes

Depuis une dizaine d'années, les enjeux jeunesse n'ont cessé de préoccuper davantage notre société et ses instances représentatives. Le gouvernement du Québec a reconnu l'ampleur de l'enjeu dans la première politique jeunesse de son histoire. Si cette politique en appelle au Québec tout entier, une part importante de l'effort doit certes venir de Montréal. Le CAJ croit que la Ville et ses partenaires doivent profiter du Sommet de Montréal pour s'engager à accentuer et à structurer leur effort envers les jeunes.

1.2 Une stratégie structurante pour Montréal

Mettre *la jeunesse au cœur de Montréal*, c'est reconnaître la nécessité d'agir ensemble pour le développement et l'épanouissement de la jeunesse de la région. C'est considérer l'ampleur de ce que Montréal et la jeunesse de toutes les régions peuvent s'apporter mutuellement. C'est aussi réunir les conditions nécessaires à la participation pleine et entière des jeunes au renouvellement de la société. Stimuler la jeunesse au cœur de Montréal, c'est en faire une ville qui nourrit le dynamisme des jeunes et appuie l'innovation et la créativité dans le respect du patrimoine. C'est aussi planifier une ville qui permet aux jeunes de « concilier identité personnelle et identité collective dans une société ouverte à la diversité ».

La réalité démographique et plusieurs facteurs sociaux engendreront une pression croissante sur la relève. D'un point de vue démocratique, la relève aura à faire preuve d'habiletés particulières pour faire reconnaître son point de vue malgré la faiblesse du nombre et assurer la gestion et l'évolution de la société montréalaise et de la société québécoise. La relève en emploi devra innover pour compenser le départ massif d'une main-d'œuvre abondante et expérimentée dans les secteurs économique, social, culturel et communautaire. De plus, les défis posés par la mondialisation promettent d'occuper les Montréalais et tous les québécois qui auront à en tirer avantage, à renforcer leur identité culturelle et à protéger leurs acquis politiques et sociaux.

2. Des conditions de base pour mettre la jeunesse au cœur de Montréal

2.1 Un projet pour tous : contrer l'exclusion

Pour être au cœur de la nouvelle ville, la jeunesse doit bénéficier d'un environnement où sont réunies les conditions de base pour assurer l'avenir et la pleine participation citoyenne des jeunes, sur le plan personnel et sur le plan collectif. Cela signifie qu'il faut resserrer les interventions afin que chaque jeune puisse avoir une chance équitable de réussir son insertion sociale et professionnelle. En ce sens, il importe de s'assurer que les services offerts aux jeunes soient suffisants, coordonnés et accessibles. De plus, il est essentiel que les jeunes prennent part aux processus de décision et d'action.

Les décrocheurs potentiels et la réussite scolaire

Il est démontré que les jeunes décrocheurs sont particulièrement sujets à différentes formes d'exclusion sociale et professionnelle et que la réussite scolaire est le gage d'un

avenir prometteur pour les jeunes. D'ailleurs, les exigences de scolarisation dans notre société occidentale n'ont cessé de croître récemment, poussant le ministère de l'Éducation à se fixer des objectifs de diplomation aussi ambitieux que pertinents. Ces objectifs ne sauraient être atteints sans que soient concentrés des efforts particuliers sur l'île de Montréal où se trouvent le quart des jeunes québécois : or, la lutte au décrochage y a progressé très lentement au cours de la dernière décennie. Dans le contexte particulier et difficile de Montréal, des initiatives pertinentes comme le programme de soutien à l'école montréalaise doivent être bonifiés.

Il est reconnu que ce sont les facteurs sociodémographiques qui ont le plus d'impacts sur le rendement scolaire et que les familles ont un rôle crucial à jouer quant à la réussite scolaire. Ainsi, les intervenants spécialisés en milieu scolaire doivent avoir une formation qui leur permet d'avoir une approche intégrée sur l'ensemble des aspects pédagogiques ou psychosociaux à l'origine des difficultés rencontrées par l'élève. Toutefois, on constate un manque flagrant de personnel spécialisé et de formation du personnel en place, ce qui réduit les possibilités d'intervention, notamment lors de la période cruciale du préscolaire.

Tant que les jeunes sont en contact avec l'école, il est plus facile d'intervenir, c'est pourquoi il importe aussi de consacrer les ressources nécessaires au secondaire, pour intervenir énergiquement auprès des jeunes en difficultés. Dans les quartiers de Montréal où le tissu social est grandement fragilisé, il importe que toute la communauté travaille en collaboration avec les intervenants de l'école. Afin de favoriser une synergie d'action avec le milieu et de générer des projets stables et récurrents, il faut pouvoir compter sur un réseau structuré d'agents de milieu aptes à entretenir un lien actif avec la communauté. De plus, un engagement des entreprises et des milieux patronaux à soutenir l'approche orientante mise de l'avant par le ministère est essentiel. Enfin, l'action de la communauté nécessite certains assouplissements au cadre réglementaire scolaire, en respect du personnel et des responsabilités des écoles.

Recommandations relatives aux décrocheurs potentiels et à la réussite scolaire

- 1) Que la Ville de Montréal presse le ministère de l'Éducation afin qu'il fournisse un effort accru pour la lutte au décrochage dans la région montréalaise, en y consacrant des sommes additionnelles, notamment en accroissant le financement du programme de soutien à l'école montréalaise.
- 2) Que les Commissions scolaires de Montréal, avec l'appui du ministère de l'Éducation, veillent à ce que le personnel professionnel dans les écoles montréalaise soit suffisant pour assurer une interaction de l'école avec les parents et la communauté, dans le contexte particulier et diversifié de Montréal.
- 3) Que les Commissions scolaires de Montréal, avec l'appui du ministère de l'Éducation, s'assurent que chaque intervenant spécialisé en milieu scolaire a le bagage nécessaire afin d'agir de manière intégrée sur l'ensemble des aspects pédagogiques et psychosociaux.
- 4) Que la Ville de Montréal, avec l'appui du ministère de l'Éducation, soutienne la mise en place d'un réseau d'agents de milieu à Montréal, de manière à renforcer les liens entre l'école et les communautés et à favoriser la mise en place de projets novateurs stables et récurrents.
- 5) Que les écoles, les commissions scolaires et la Ville de Montréal fassent tous les efforts de concertation nécessaires pour qu'un travail de collaboration concret s'établisse entre les intervenants des écoles et les groupes communautaires afin de réduire l'incidence des facteurs de risques liés au décrochage.
- 6) Que les intervenants concernés par la question proposent et facilitent la mise en place de certains assouplissements au cadre réglementaire des écoles afin de favoriser la réalisation de projets en lien avec la communauté.
- 7) Que les entreprises et les milieux patronaux montréalais s'engagent à soutenir l'approche orientante, notamment en permettant aux jeunes de découvrir leur milieu de travail.

Les jeunes de la rue

À Montréal, des centaines de jeunes choisissent la rue comme alternative à un milieu familial difficile ou incompréhensif. Certains se trouvent aux prises avec des réalités où se mêlent drogues, alcool et prostitution, et sont entraînés dans des activités criminelles. Les corps policiers doivent s'employer à prévenir le recrutement qu'effectuent avec efficacité les groupes criminalisés.

Les groupes communautaires d'intervention auprès des jeunes de la rue ont pour leur part un rôle concret et important à jouer relativement à l'intégration. En plus de fournir une écoute et un accompagnement, ils doivent diriger les jeunes vers des ressources d'urgence, lesquelles sont trop peu nombreuses sur l'île, et particulièrement rares en dehors des zones centres.

Le rapport qu'entretiennent les jeunes de la rue avec les lieux publics, la rue et les parcs est très important. Il s'agit pour la majorité d'entre eux d'un milieu de vie, de lieux qui leur donnent l'opportunité de socialiser. Cependant, l'aménagement des lieux publics semble souvent prendre peu en considération l'utilisation qu'en font ces jeunes.

Recommandations relatives aux jeunes de la rue

- 8) Que la Ville et le service de police fassent une priorité de prévenir le recrutement des jeunes de la rue par les groupes criminalisés et les gangs de rue.
- 9) Que la Ville et le service de police interviennent auprès des jeunes de la rue dans une approche constructive, en profitant de l'expertise des groupes communautaires concernés, afin de donner des conditions favorables aux jeunes pour sortir de l'exclusion et non s'y enfoncer davantage.
- 10) Que la Ville et le gouvernement du Québec soutiennent davantage, à l'aide de moyens techniques et financiers les groupes communautaires d'intervention auprès des jeunes de la rue, afin que ces derniers bénéficient de l'accompagnement et du suivi nécessaires.
- 11) Que la Ville facilite l'accès au logement pour les jeunes de la rue qui désirent obtenir un toit.
- 12) Que la Ville et les partenaires de la société civile se mobilisent pour rendre disponibles des ressources alimentaires et d'hébergement d'urgence dans l'ensemble des arrondissements.
- 13) Que la Ville et le milieu des sports, des loisirs et des parcs favorisent un aménagement du territoire et un partage de lieux publics permettant leur utilisation par les jeunes de la rue.

Les jeunes de 16 à 24 ans et l'exclusion systémique

Si la problématique de l'exclusion concerne les jeunes de tous âges, le CAJ tient à soulever la réalité particulière des jeunes de 16 à 24 ans qui, pour des raisons essentiellement systémiques ou administratives, se trouvent confrontés à une difficulté accrue d'obtenir l'aide et les services dont ils ont besoin.

Les jeunes sans-emploi de 18 à 24 ans (« sans chèque »)

Les jeunes « sans chèque » sont des jeunes de 18 à 24 qui ne sont pas éligibles aux différents programmes de protection sociale du fait qu'ils n'ont pas atteint le critère d'indépendance parentale prévu dans ces programmes. Or, lorsque la famille est en difficultés ou que le jeune est en rupture avec celle-ci, il ne reçoit pas nécessairement la contribution parentale prévue.

De plus, l'accès aux programmes sociaux, notamment ceux d'Emploi-Québec, est pratiquement réservé aux prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi. De manière générale, les intervenants s'entendent pour dire que les services pour les 18 à 24 ans sont insuffisants, ce qui complique davantage la situation des « sans chèque ».

Recommandations relatives aux jeunes sans-emploi de 18 à 24 ans (« sans chèque »)

- | |
|---|
| <p>14) Que la Ville de Montréal presse le gouvernement d'abolir le critère de dépendance familiale afin de permettre l'accès à l'assistance-emploi pour les jeunes sans-emploi de 18 à 24 ans, communément appelés « sans chèque ».</p> <p>15) Que la Ville de Montréal presse le gouvernement de mettre à la disposition des jeunes de 18 à 24 ans les services disponibles à Emploi-Québec.</p> |
|---|

Les jeunes de 16-17 ans

À l'origine du problème des jeunes de 16-17 ans, on retrouve la sous-scolarisation et la difficulté de trouver un emploi. Les mesures et les programmes visant à leur venir en aide sont trop peu nombreux. D'ailleurs, il est rare qu'ils aient accès aux différents programmes de préparation en emploi et d'apprentissage d'Emploi-Québec, même si, au sens de la Loi, ils sont en droit de recourir à ces services. Le rôle d'Emploi-Québec est primordial, car les initiatives comme *Jeunes volontaires* et les mesures d'intégration aux métiers semi-spécialisés, qui permettent aux jeunes de développer leurs capacités et leur connaissance du marché du travail, ne peuvent suffire à la demande.

Finalement, il faut souligner que la Ville peut jouer un rôle significatif dans l'intervention auprès de jeunes de 16-17 ans, en mettant à leur disposition davantage accès aux camps de jour et aux installations sportives.

Recommandations relatives aux jeunes de 16-17 ans

- | |
|---|
| <p>16) Que la Ville de Montréal intervienne afin qu'Emploi-Québec, en lien avec les organismes communautaires, s'assure d'améliorer grandement l'offre et la continuité des services visant la qualification professionnelle et l'intégration des jeunes de 16-17 ans.</p> <p>17) Que la Ville bonifie les services de camp de jour et favorise l'accès des jeunes aux installations sportives.</p> |
|---|

Des alternatives d'urgence pour l'île de Montréal

La Ville dispose de certains leviers pour soulager la crise particulièrement aiguë relative au manque de services pour les jeunes de 16 à 24 ans. La Fondation du Maire pour la jeunesse octroie des bourses pour des projets culturels axés sur la carrière ainsi que pour le démarrage d'entreprises : elle vise spécifiquement les jeunes dont le revenu est équivalent ou inférieur au seuil de faible revenu. De même, le Fonds Ville-Marie, administré par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, finance des projets spéciaux réalisés par trois écoles défavorisées de l'île de Montréal. La Ville de Montréal peut sensibiliser d'autres partenaires et fondations privées afin qu'ils interviennent davantage auprès des jeunes de 16 à 24 ans qui vivent dans la pauvreté. De plus, il serait pertinent pour la Ville de rendre disponibles des logements locatifs ou résidences de courte durée destinés à des jeunes qui participent à différents programmes d'intégration en emploi ou de formation.

Recommandations relatives aux alternatives d'urgence pour l'île de Montréal

- | |
|---|
| <p>18) Que la Ville de Montréal sensibilise ses partenaires publics et privés, notamment les fondations et autres fonds, afin que leurs interventions soutiennent davantage les jeunes de 16-17 ans et les jeunes « sans chèque », d'ici à ce que des transformations adéquates soient apportées aux programmes sociaux.</p> <p>19) Que la Ville de Montréal appuie le gouvernement du Québec afin qu'il exige du gouvernement du Canada le transfert au Québec des budgets des mesures actives d'aide à l'emploi qui sont financées par des fonds du Trésor fédéral.</p> |
|---|

20) Que la Ville de Montréal et ses partenaires publics et privés, par l'entremise de l'Office municipal d'habitation, rendent disponibles des logements ou résidences de dépannage pour les jeunes qui participent à des programmes d'intégration en emploi ou de formation.

2.2 Des services suffisants, coordonnés et accessibles : la nécessité d'une prise en charge locale

Au moment où Montréal est confrontée à innover dans son appui à la jeunesse, il est essentiel d'aborder avec discernement le dossier de l'offre de services.

L'état des services en relation avec les besoins des jeunes

Les interventions et les services mis de l'avant par les différents organismes sont nombreux et se veulent complémentaires, mais leur arrimage ne semble pas toujours approprié. Il existe bien des tables de concertation et des réseaux de collaboration, mais il ne suffit pas de se rencontrer et de collaborer pour parler d'un arrimage efficace : une coordination dynamique et opérationnelle est nécessaire pour intervenir de manière adéquate au cas par cas. Parmi les obstacles soulevés en regard de la coordination opérationnelle, la Régie régionale cite la présence d'un cadre administratif trop rigide.

D'entrée de jeu, la Ville et les partenaires du sommet devront démontrer leur volonté de s'engager dans un appui inconditionnel à favoriser l'intérêt des jeunes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle, notamment en soutenant et en facilitant la coordination des services.

Une prise en charge locale pour l'innovation et la coordination

La démarche de coordination doit toutefois être innovatrice par rapport aux efforts de concertation existants. Le mandat des intervenants sur l'île de Montréal devrait être de développer une collaboration exemplaire permettant d'éliminer les zones grises et les délais existant entre les mandats des différents partenaires gouvernementaux, de manière à permettre au jeune d'obtenir l'aide et les ressources dont il a besoin pour réaliser son projet d'insertion. En ce sens, l'approche peut être assimilée à celle du projet *Solidarité Jeunesse* et doit coordonner l'ensemble des services pour répondre aux besoins du jeune, qui devient alors une force d'attraction entre les organismes.

Le projet doit arriver à impliquer les partenaires gouvernementaux dans un cadre de gestion souple et évolutive, de manière à faire tomber des barrières administratives. Pour ce faire, il est suggéré de soutenir un processus d'innovation continue qui permettra de coordonner l'intervention sur l'ensemble des facettes de la problématique d'insertion sociale et professionnelle. Une recherche exploratoire, réalisée bien évidemment avec les partenaires concernés, devra définir les besoins en regard des différentes catégories de jeunes en difficultés d'insertion.

En effet, la Ville devra explorer l'inventaire des ressources existantes et élaborer des projets et des cadres d'action précis impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Certains regroupements en employabilité de Montréal ont déjà amorcé le travail et doivent être intégrés à ce processus. De façon générale, l'engagement des organismes communautaires du milieu est primordial, notamment parce qu'ils constituent souvent des groupes d'intervention de première ligne en mesure de rejoindre les jeunes en difficultés et de les référer aux ressources appropriées. Toutefois, pour accroître l'efficacité de l'intervention, le CAJ croit qu'une coordination efficace et concluante doit être arrimée à des points de services stratégiques en mesure de pouvoir servir de centres de référence à différents types de jeunes en insertion.

L'exercice de coordination proposé nécessite un engagement clair des partenaires concernés et une participation qui devra se manifester chez chaque intervenant. L'appropriation du projet par les partenaires devient donc une condition de réussite.

Recommandations pour des services suffisants, coordonnés et accessibles

- 21) Que la Ville de Montréal assume le leadership d'un projet de coordination concernant les services d'insertion pour les jeunes et visant à moduler et à opérationnaliser une coordination des ressources pour soutenir la démarche des jeunes et l'approche personnalisée d'intervention.
- 22) Que la Ville de Montréal promeuve l'importance que le projet de coordination soit rattaché à des centres de services permettant l'accueil, l'orientation et la référence des jeunes en difficultés d'insertion.
- 23) Que les partenaires montréalais, soutenus par la Ville, s'investissent dans le projet de coordination et y assure une participation soutenue, de son élaboration à sa mise en œuvre.
- 24) Que la Ville de Montréal soutienne les partenaires du milieu, notamment les organismes communautaires, dans la phase d'évaluation de l'offre de services et des besoins des jeunes sur son territoire.

2.3 Décider et agir avec les jeunes

La participation citoyenne des jeunes demeure l'un des outils les plus stimulants pour assurer le dynamisme de Montréal ainsi que sa santé démocratique.

La place des jeunes dans les lieux décisionnels

Les jeunes sont peu représentés dans les instances décisionnelles de la Ville de Montréal. D'ailleurs, peu de sièges sont réservés aux jeunes au sein du conseil municipal ou dans les conseils d'arrondissements. Ainsi, la Ville doit redoubler d'efforts pour s'assurer d'obtenir l'avis des jeunes à propos des questions qui auront des impacts sur leur qualité de vie et les services mis à leur disposition.

Recommandations relatives à la place des jeunes dans les lieux décisionnels

- 25) Que la Ville de Montréal et les arrondissements consultent les réseaux jeunesse locaux et régionaux pour toute question ou tout dossier comportant des impacts sur la jeunesse.
- 26) Que la Ville de Montréal encourage ses partenaires à inclure des jeunes au sein de leurs instances décisionnelles.
- 27) Que la Ville de Montréal applique le principe des sièges réservés pour les jeunes dans les instances où une telle mesure s'applique.

Rapprocher la démocratie municipale de tous les jeunes

On dit de la démocratie municipale qu'elle doit être une démocratie de proximité. Pour plusieurs jeunes, cette proximité n'existe en rien. L'impression de distance et d'incompréhension à leur égard est importante. Or, du point de vue du développement local, la maximisation de la participation civique est un gage de succès pour les projets collectifs. Dans cet esprit, la Ville doit assumer un leadership quant à l'inclusion des jeunes dans les processus démocratiques.

En outre, les écoles demeurent un lieu privilégié pour l'apprentissage de la démocratie. De plus en plus d'établissements incluent une facette de formation civique et démocratique à leur projet éducatif. En ce sens, les collaborations entre la Ville et le milieu scolaire sont des plus bénéfiques et méritent d'être encouragées.

Recommandations pour rapprocher la démocratie municipale de tous les jeunes

- | |
|---|
| <p>28) Que les élus de la Ville de Montréal se prêtent à des exercices réguliers d'échanges démocratiques avec des groupes de jeunes non représentés, dans la philosophie de la négociation de groupe à groupe expérimentée avec les jeunes de la rue, et qu'elle y intègre d'autres groupes d'acteurs ayant une influence sur les conditions de vie des jeunes</p> <p>29) Que la Ville de Montréal poursuive le développement de projets d'éducation à la citoyenneté municipale auprès des élèves et qu'elle les étende à un plus grand nombre d'écoles.</p> <p>30) Que la Ville de Montréal continue de soutenir les projets visant à trouver des solutions novatrices afin de favoriser la participation civique et démocratique des jeunes à Montréal.</p> |
|---|

L'information sur les activités municipales

De manière générale, on constate un certain désintéressement des jeunes par rapport aux activités et aux dossiers menés par les administrations municipales. Plus souvent qu'autrement, les jeunes voient davantage l'administration municipale comme un gestionnaire de services que comme un palier politique ayant une influence sur les questions sociales. En conséquence, il faut accroître la pénétration de l'information municipale dans les milieux jeunes, de manière à ce que les grandes orientations prises par la Ville soient connues des jeunes citoyens.

Recommandations relatives à l'information sur les activités municipales

- | |
|--|
| <p>31) Que la Ville de Montréal diffuse systématiquement l'information concernant ses grandes orientations économiques, sociales, culturelles et environnementales, de même que les services à la population par l'intermédiaire de moyens de communication appropriés (portail internet, envois postaux, journaux, points de services, etc.) et auprès des écoles. Ces dernières pourront utiliser cette information dans leurs activités d'éducation à la citoyenneté contribuant ainsi à une meilleure conscientisation des jeunes aux enjeux municipaux.</p> |
|--|

3. Des chantiers prioritaires pour stimuler la jeunesse au cœur de Montréal

3.1 Instaurer une culture de la relève : le renouvellement de la fonction publique et le transfert d'expertise

Un avant-goût du problème

Un des plus grands défis auxquels la société québécoise doit faire face est la planification du transfert d'expertise entre les employés en poste actuellement, dont plusieurs partiront à la retraite d'ici quelques années, et la nouvelle génération de travailleuses et de travailleurs qui leur succède. Le phénomène est déjà bien connu en ce qui a trait à la fonction publique québécoise où la proportion de jeunes en 1999 n'était que de 5,75 % et seulement 1,36 % des postes réguliers.

Le renouvellement de la fonction publique montréalaise

Pour sa part, la fonction publique de l'ancienne Ville de Montréal ne compterait que 2 % de jeunes âgés de moins de 30 ans au sein de ses effectifs permanents. De plus, la fusion municipale a engendré une baisse du nombre d'employés affectés à la nouvelle Ville. Les postes maintenus ont bien sûr été offerts aux employés permanents, ce qui a pratiquement écarté d'office les jeunes employés contractuels.

Cet état de situation laisse entrevoir, comme pour la fonction publique provinciale, le spectre d'une perte importante et soudaine d'expérience. La situation est urgente mais

les solutions sont bien connues : l'adoption d'une politique de rajeunissement de la fonction publique incluant des cibles de présence des jeunes et des objectifs de recrutement des nouveaux diplômés, et la mise en place de passerelles pour faciliter l'accès des employés occasionnels aux postes réguliers.

Il s'avère primordial que la Ville, en plus de favoriser le recrutement des jeunes, se fixe des cibles précises quant à l'embauche de personnes provenant des communautés culturelles et des minorités visibles ou ayant des limitations fonctionnelles.

Les clauses discriminatoires

Une étude réalisée par Force Jeunesse, en 2001, sur 47 conventions collectives de l'île de Montréal montre que 45 % d'entre-elles contiennent des clauses discriminatoires. Cela fait en sorte que les pertes de rémunération des jeunes se chiffrent à plusieurs milliers de dollars, comparativement au traitement offert aux anciens employés à leur entrée en fonction. Le CAJ veut réitérer qu'il est important que la Ville abolisse toutes les clauses discriminatoires, incluant celles qui échappent à la loi, comme « l'ajout d'échelons vers le bas ».

Recommandations pour instaurer une culture de la relève

- 32) Que la Ville de Montréal et les syndicats abolissent l'ensemble des clauses discriminatoires envers les jeunes lors des négociations des prochaines conventions collectives.
- 33) Que la Ville de Montréal et les syndicats s'abstiennent, lors de leurs négociations, de faire usage de clauses discriminatoires déguisées, telles que l'ajout d'échelons salariaux vers le bas.
- 34) Que la Ville de Montréal se dote d'un plan de renouvellement de ses effectifs dans la fonction publique municipale incluant des objectifs clairs de recrutement des jeunes diplômés, d'intégration des employés occasionnels et d'embauche de personnes provenant des communautés culturelles et des minorités visibles ou vivant avec des limitations fonctionnelles.
- 35) Que la Ville de Montréal mette en place des programmes de départ progressif pour ses employés, doublés par des programmes d'embauche et de mentorat auprès des jeunes employés, de manière à faciliter le transfert des connaissances.

3.2 Appuyer le développement des compétences et les expériences d'insertion

La proposition de certains intervenants qui consiste à faire de Montréal, « une cité apprenante » est un concept clé qui décrit bien le rôle que doit jouer la Ville dans le développement du potentiel de ses citoyens. En matière de développement communautaire, économique et social, la Ville doit, comme le prévoit la loi, élaborer un plan relatif au développement de son territoire. Avec en toile de fond le modèle d'une cité apprenante et d'une ville de savoir, Montréal peut appuyer pleinement des projets qui englobent toutes les facettes du développement. Elle peut le faire entre autres par le biais du soutien au développement des compétences et du potentiel humain.

La Ville a, de fait, un rôle important à jouer dans l'orientation et la priorisation démocratique des actions sur son territoire. Afin d'assumer ce rôle, le CAJ croit qu'il serait pertinent pour la Ville qu'un élu soit responsable de la question du développement humain et de l'employabilité. Cet élu devrait être appuyé par un comité, incluant notamment des jeunes. L'action de la Ville doit viser à coordonner toutes les ressources pertinentes de la Ville pour faciliter le développement des initiatives et des mesures prévues sur son territoire. De plus, la Ville doit forcément rallier les partenaires autour du projet de coordination opérationnelle des différents services.

Par ailleurs, le CAJ croit que la dimension du développement de l'employabilité doit faire partie intégrante du projet de coordination présenté à la section 2.2 de cet avis. Aussi,

afin d'assumer un leadership réel pour rassembler les partenaires autour d'un exercice régional de coordination opérationnelle, la Ville devrait constituer un fonds d'opération et d'activités permettant de soutenir son action en ce domaine et d'appuyer certaines initiatives du milieu.

Le cas particulier de l'intégration des personnes immigrantes

Les nouveaux arrivants représentent plus du quart de la population montréalaise et 30 % d'entre eux sont contraints de recourir à l'assistance-emploi ou à l'assurance-emploi. Les personnes immigrantes et les minorités visibles, qui sont souvent hautement qualifiées, sont marginalisées voir même exclues. À titre d'exemple, les membres de la population noire de Montréal obtiennent, à compétence égale, un salaire moyen correspondant à environ 70 % de celui du reste de la population montréalaise.

En raison de sa difficulté à reconnaître les compétences et la valeur des personnes immigrantes, le Québec tout entier, et la région de Montréal spécialement, se voit privé d'une main-d'œuvre compétente, souvent déjà complètement formée et apte à entrer sur le marché du travail. La nouvelle Ville de Montréal doit donc mettre en place des conditions favorables à l'intégration des personnes immigrantes.

D'une part, il faut faire en sorte que les nouveaux arrivants apprennent à communiquer en français et à maîtriser les fondements de l'anglais, afin de faire tomber les barrières linguistiques. D'autre part, les partenaires doivent encourager les premières expériences de travail pour les jeunes d'origine ethnique. Des programmes tels que le *Projet d'immersion professionnelle pour immigrants* du CAMO-PI permettent de palier au manque de reconnaissance de la formation et de l'expérience acquise à l'étranger. Enfin, il faut voir à ce que les milieux de travail soient intégrateurs et non isolateurs. En ce sens, les regroupements d'affaires et les entreprises doivent redoubler d'efforts pour instaurer des politiques d'intégration des personnes immigrantes dans leurs entreprises.

Recommandations pour appuyer le développement des compétences et les expériences d'insertion

- 36) Que la Ville de Montréal fasse une priorité du développement humain et de l'employabilité en assumant un leadership de coordination opérationnelle, de même qu'en instituant un comité, incluant des jeunes, et chargé de voir à l'orientation et à la priorisation démocratique des actions de la Ville en ce domaine.
- 37) Que la Ville de Montréal constitue un fonds d'opération et d'activités lui permettant d'assumer son rôle de leadership pour le développement coordonné de l'intervention en développement humain et de l'employabilité, et lui conférant un pouvoir économique d'appui à certaines initiatives en ce domaine.
- 38) Que les partenaires du milieu des affaires et les groupes sociaux et communautaires s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'insertion et l'intégration des personnes immigrantes en emploi et qu'ils soutiennent les projets mis de l'avant en ce sens.
- 39) Que les regroupements d'affaires et la Ville se concertent et mettent en place des campagnes de promotion visant à reconnaître l'importance et les avantages d'embaucher des personnes immigrantes.

3.3 Cultiver l'initiative

Plusieurs jeunes affirment apprécier la liberté que leur procure l'entrepreneuriat ou le travail autonome, mais plusieurs autres préfèrent simplement tenter l'expérience plutôt que d'être assimilés à une main-d'œuvre « à bas prix, compétente et jetable ». Toutefois, les appuis financiers ne sont pas toujours adaptés à la réalité des jeunes qui désirent partir en affaires. La difficulté de garantir les prêts rend plusieurs programmes difficiles d'accès pour les jeunes.

Pour ceux qui parviennent à démarrer leur entreprise, des difficultés surviennent dans plusieurs cas étant donné le manque de suivi. On constate notamment que l'isolement professionnel est problématique. En donnant aux jeunes entrepreneurs et travailleurs autonomes un accès à des centres d'affaires combinant soutien et réseautage, on améliore les chances de réussite. Le mentorat constitue aussi une solution à privilégier.

Il faut aussi souligner que certains arrondissements interdisent systématiquement le travail autonome dans les quartiers résidentiels parce qu'il engendre parfois de l'achalandage et d'autres inconvénients aux citoyens. Le CAJ croit que ces règles doivent être assouplies pour permettre plusieurs types de travail autonome qui n'occasionnent pas d'inconvénients significatifs.

La formule des coopératives de travail constitue une autre avenue intéressante pour les jeunes qui veulent créer leur propre emploi. Cependant, les difficultés de financement et la perception négative de certains milieux d'affaires en restreignent le développement. Pour un jeune qui désire se lancer en affaires, les subventions et prêts ne sont pas suffisamment accessibles, notamment pour les micro-entreprises. D'autre part, la rémunération des promoteurs durant la phase de démarrage représente un problème.

Recommandations pour cultiver l'initiative

- 40) Que la Ville de Montréal revise ses politiques d'emploi en ce qui a trait aux travailleurs autonomes, afin d'éviter de créer une classe de travailleurs dépendants de contrats successifs et qui n'ont jamais droit aux avantages sociaux reconnus aux salariés.
- 41) Que la Ville de Montréal et les arrondissements concernés révisent les règles interdisant le travail autonome sur le territoire et les harmonisent, de manière à ce que la majorité des travailleurs autonomes dont les activités professionnelles occasionnent peu d'inconvénients puissent exercer leurs activités sur l'ensemble du territoire.
- 42) Que la Ville de Montréal, de concert avec les partenaires socioéconomiques, facilite l'implantation de centres d'affaires pour les jeunes entrepreneurs ainsi que les jeunes travailleurs autonomes, afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un soutien précieux pour consolider leurs activités d'affaires.
- 43) Que la Ville de Montréal reconnaisse l'apport des coopératives de travail en matière de développement économique et local et qu'elle sensibilise ses partenaires à cette réalité.
- 44) Que la Ville de Montréal et ses partenaires favorisent le développement de cercles d'emprunts ou de fonds de crédit afin de venir en aide aux micro-entreprises et aux micro-coopératives de travail.

3.4 Accroître la mobilité et l'accès aux points d'activités

La mobilité de la main-d'œuvre

Les déplacements démographiques et les modifications de la demande qu'ils ont générés, ont contribué à faire de la mobilité de la main-d'œuvre montréalaise un enjeu économique majeur. Entre autres, des efforts doivent être déployés afin d'assurer une synchronisation des horaires entre les différents moyens de transport. De plus, la desserte de transport collectif (autobus-métro) est inadéquate dans beaucoup de zones industrielles des arrondissements périphériques, si bien qu'il est difficile pour les industries qui s'y trouvent de dénicher la main-d'œuvre nécessaire.

La mise en place de projets de dessertes spécifiques vers des parcs industriels ou toute autre destination stratégique mal desservie par le réseau actuel doit être encouragée. Les employeurs ont aussi un rôle à jouer pour l'établissement de solutions diverses : covoiturage, navettes, taxis collectifs, titre de transport à tarif réduit, facilités pour la pratique du vélo, etc.

L'accessibilité au transport en commun

Le transport collectif doit être accessible à tous les citoyens, quelles que soient leurs conditions. Cette accessibilité passe notamment par la mise en place de tarifs adaptés qui tiennent compte de la réalité financière des jeunes, et en particulier des étudiants. L'avènement d'une CAM étudiante pour les moins de 25 ans constitue un premier pas en ce sens, mais il importe d'étendre le tarif réduit à l'ensemble de la population étudiante, sans égard à l'âge.

Le réseau de transport doit également être accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées. Ainsi, l'adaptation des infrastructures aux besoins particuliers des citoyens, la révision des itinéraires et l'augmentation de la fréquence des trajets autobus-métro offerts doivent être envisagés.

Le financement du transport en commun

L'adaptation du réseau aux besoins des citoyens nécessite des investissements de développement significatifs. Or, l'Association métropolitaine de transport (AMT), tire son budget de développement de la taxe sur l'essence et des frais d'immatriculation des véhicules. Ainsi, quand l'AMT améliore le service et la fréquentation du transport en commun, le transport automobile diminue, ce qui réduit ses budgets de développement. Il appert alors que les sources de financement du transport collectif doivent être revues pour atténuer cet effet pervers.

Recommandations pour accroître la mobilité et l'accès aux points d'activités

- | |
|--|
| <p>45) Que la Société de transport de Montréal (STM) étende son tarif étudiant à l'ensemble des étudiants sans égard à leur âge.</p> <p>46) Que la Société de transport de Montréal (STM) s'assure que les itinéraires et la fréquence des trajets offerts par le réseau de transport répondent adéquatement aux besoins de mobilité de la main-d'œuvre montréalaise.</p> <p>47) Que la Ville de Montréal, l'Association métropolitaine de transport (AMT) et la Société de transport de Montréal (STM) et le gouvernement du Québec, en partenariat avec les milieux patronaux, soutiennent la mise en place de mesures concrètes pour favoriser l'intermodalité des moyens de transport et l'établissement de commodités pour le transport à vélo.</p> <p>48) Que la Ville de Montréal assure l'intégration du réseau de pistes cyclables et en fasse la promotion comme alternative de transport.</p> <p>49) Que les infrastructures du transport en commun, particulièrement les stations de métro, soient adaptées afin de permettre la circulation des personnes à mobilité réduite, des parents avec de jeunes enfants et des cyclistes.</p> <p>50) Que les sources et les modalités de financement prévues pour soutenir le développement du transport en commun soient revues à la hausse, afin que l'Agence métropolitaine de transport soit en mesure de poursuivre le développement d'un réseau de transport plus efficace et mieux adapté.</p> <p>51) Que la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport, le ministère des Transports et les employeurs se concertent afin de multiplier les projets de transport alternatif de la main-d'œuvre.</p> <p>52) Que la Ville réclame auprès du gouvernement du Québec la mise en place d'incitatifs fiscaux visant à promouvoir l'utilisation du transport en commun et des modes alternatifs de transport (covoiturage, stationnements incitatifs, etc.).</p> |
|--|

3.5 Assurer l'accès à des logements abordables

Pénurie de logements et hausse du prix des loyers : une menace pour les citoyens les plus démunis

Le taux normal de vacance des logements à Montréal se situe autour de 3 %. Actuellement, seulement 0,6 % des logements sont disponibles. Non seulement le taux d'occupation des logements atteint-il un pourcentage record, mais, de surcroît, le prix des loyers augmente rapidement. Ce sont d'ailleurs principalement les logements les moins chers qui subissent les plus fortes hausses. Ainsi, les locataires les plus démunis sont ceux qui doivent le plus souvent composer avec une augmentation des charges financières liées à l'habitation.

Des logements pour tous et pour tous les besoins : le logement abordable

La construction de logements abordables constitue actuellement un impératif pour favoriser l'établissement de jeunes, de jeunes familles, d'étudiants et de nouveaux arrivants. La Société canadienne d'hypothèques et de logement considère qu'un logement est abordable si le ménage qui l'occupe ne consacre pas plus de 30 % de son revenu brut aux frais d'habitation. Or, en 1996, plus de 126 000 ménages montréalais consacraient plus de 50 % de leur revenu aux frais de logement.

Le manque de logements est dû à plusieurs facteurs. En particulier, les promoteurs et investisseurs immobiliers démontrent peu d'intérêt dans la construction de logements abordables parce que ce type de projet est souvent peu rentable. Les intervenants sociaux en matière de logement s'entendent pour dire que des incitatifs fiscaux doivent être mis en place afin de réellement stimuler la construction de logements abordables. La Fédération canadienne des municipalités (FCM), dont Montréal est membre, a également fait sienne ces revendications.

Le logement social et communautaire: un moyen sûr d'offrir des logements abordables

Quand on pense aux logements abordables, il faut aussi considérer le développement des logements sociaux et communautaires : habitations à loyer modique (HLM), coopératives d'habitation et logements gérés par des OSBL. La Ville et les arrondissements doivent jouer un rôle de catalyseur dans le développement de ce type de projet en assurant sa participation financière aux programmes mis en place par les deux paliers de gouvernement. De fait, le développement de projets de logements coopératifs et communautaires contribue de façon importante à la revitalisation des quartiers défavorisés et joue un rôle primordial dans les processus de lutte contre l'exclusion et de réinsertion sociale.

Il serait également pertinent que la Ville revoie ses politiques et programmes afin de favoriser la production de logements abordables par le secteur privé. Il pourrait, par exemple, s'agir de conditions de délivrance de permis de construction où l'on exige comme condition d'octroi l'obligation d'un pourcentage minimal de logements abordables dans chaque projet.

L'aménagement d'espaces pour le logement locatif : une question de priorité

Peu importe les projets, il importe de rechercher de nouveaux emplacements où pourront s'implanter des unités de logements locatifs. Cependant, quelque 60 % des terrains inoccupés doivent être décontaminés, ce qui est très dispendieux. Il est alors souhaitable que la Ville soutienne le développement de technologies moins coûteuses, de même que les initiatives pour la décontamination et la revalorisation des terrains

contaminés. Ainsi, on s'assure d'un développement optimisé et on évite que d'autres espaces, tels les parcs municipaux, ne soient réaffectés en espaces locatifs.

Vers une « politique d'habitation » montréalaise : se donner les moyens

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de montréalais en matière de logement, l'administration montréalaise et ses partenaires devraient mettre en place une véritable « politique d'habitation » pour Montréal. Cette politique doit notamment contribuer à situer les jeunes au cœur de Montréal en préconisant la mise en place de mesures pour assurer aux jeunes l'accès à des logements qui répondent à leurs besoins et aspirations, à des tarifs abordables. Dans cette optique, Montréal doit prendre des moyens afin d'obtenir un certain contrôle sur l'augmentation du prix des loyers. Toutefois, la Ville ne peut agir seule : il importe qu'elle fasse toutes les représentations nécessaires pour que la SHQ élargisse son *Programme Allocation-logement* et assure que les locataires ne déboursent pas plus de 30 % de leur revenu pour le loyer.

Recommandations pour assurer l'accès à des logements abordables

- 53) Que la Ville de Montréal et ses partenaires se dotent d'une véritable « politique d'habitation » pour l'ensemble du territoire montréalais et que cette politique ait pour objectif premier d'offrir un accès à des logements abordables pour l'ensemble de la population montréalaise.
- 54) Que l'administration élue réalise sa promesse de transformer le deuxième étage de la Plaza St-Hubert en logements étudiants et qu'elle soutienne les projets de résidence et de logements étudiants abordables, de préférence à proximité des campus universitaires.
- 55) Que la Ville soutienne, et intensifie ses efforts de promotion des projets de réalisation de logements sociaux et communautaires. À ce titre, les enveloppes dédiées aux différents programmes d'aide et de subvention accordés aux promoteurs immobiliers doivent refléter les priorités municipales d'action et favoriser davantage la construction ou la revitalisation d'immeubles abritant des logements locatifs abordables.
- 56) Que la Ville de Montréal fasse le maximum pour accélérer la mise en chantier d'immeubles à logements abordables par les promoteurs.
- 57) Que la Ville de Montréal prenne les moyens afin de libérer des sites pour la construction de logements locatifs, entre autres en relocalisant certaines industries dans les secteurs industriels et en convertissant des édifices à vocations diverses en édifices d'habitation.
- 58) Que la Ville de Montréal mette en place des programmes de revitalisation et de décontamination des sols afin que des terrains vacants contaminés puissent être recyclés et utilisés pour le développement des logements sociaux et communautaires.
- 59) Que la Ville de Montréal revendique la bonification et du *Programme Allocation-logement* mis en place par la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin que celui-ci assure qu'aucun locataire ne déboursera pas plus de 30 % de son revenu mensuel aux dépenses liées à l'habitation.
- 60) Que la Ville de Montréal apporte une aide aux citoyens locataires en mettant en place, par exemple, un système de taxation des immeubles locatifs visant un certain contrôle de l'augmentation du montant des loyers.

4. Une contribution de Montréal à la jeunesse du Québec

Le statut métropolitain de Montréal ainsi que la diversité de ses infrastructures universitaires, culturelles, technologiques et industrielles génère un pouvoir d'attraction certain chez les jeunes des autres régions du Québec. Ainsi, plusieurs jeunes prennent la décision de se rendre à Montréal pour y acquérir le bagage nécessaire en vue d'un retour dans leur région d'origine. En ce sens, Montréal bénéficie constamment de l'apport des jeunes des régions, et le dynamisme de la métropole rejaille nécessairement sur tout le Québec via ces jeunes.

4.1 La migration chez les jeunes

Les études démontrent qu'une grande part des jeunes migrants interrégionaux (50,2 %) quittent leur région afin de poursuivre des études. Par exemple, 35,8 % des diplômés collégiaux et 49,4 % des diplômés universitaires sont des migrants interrégionaux. La présence des 7 établissements universitaires et des 49 établissements d'enseignement collégial à Montréal explique ce potentiel d'attraction de la métropole.

4.2 Le milieu d'accueil

Bien que les jeunes migrants bénéficient la plupart du temps du soutien de leurs parents lors de leur premier déménagement, le travail demeure leur première source de revenu. Les économies personnelles ainsi que l'aide financière aux études du gouvernement arrivent en bout de liste des sources de revenu. En général, les migrants les plus jeunes ont la situation financière la plus précaire; 40 % des jeunes de 16-17 ans sont considérés comme ayant une situation financière précaire.

Les études identifient les besoins cruciaux des jeunes migrants pour s'intégrer à leur milieu d'accueil et il est important que les ressources d'accueil pour les jeunes migrants se concentrent sur ces aspects :

- une bonne connaissance du lieu d'accueil;
- des ressources financières adéquates (liées à un emploi ou non);
- un logement décent;
- le maintien de contacts avec la famille;
- la présence d'un réseau social (amis, partenaires d'activités);
- des lieux d'engagement (vie de quartier, sports, loisirs, activités bénévoles).

4.3 Les possibilités de retour

En général, le premier départ d'un jeune en région n'est pas définitif : près de 65 % des jeunes habitant hors de leur région d'origine souhaitent y revenir. Considérant le fait que les jeunes quittent principalement pour parfaire leur éducation et acquérir une certaine autonomie, leur passage à Montréal ne représente pas une perte pour les régions, mais bien un investissement, à condition de travailler à faciliter leur retour. En favorisant le maintien de contacts avec les autres régions, la diffusion vers les jeunes de l'information concernant leur milieu d'origine ainsi que le maillage avec des décideurs et des gens d'affaires locaux, il sera plus facile pour les jeunes d'avoir une idée juste des possibilités qui s'offrent à eux quant à leur retour.

4.4 Les impacts sur Montréal

La migration des jeunes vers Montréal, aussi temporaire puisse-t-elle a des impacts sérieux sur la ville. D'une part, les jeunes de passage sont souvent recensés officiellement dans leur région d'origine ce qui biaise la répartition des ressources publiques. D'autre part, plusieurs jeunes qui viennent s'établir à Montréal, se retrouvent démunis si leurs tentatives demeurent vaines. Ces jeunes viennent alors rejoindre les rangs de milliers d'autres jeunes en situation de précarité et d'isolement à Montréal. Il importe de faire les efforts pour atténuer ce problème.

Recommandations pour une contribution de Montréal à la jeunesse du Québec

61) Que la Ville de Montréal travaille de concert avec les organismes du milieu afin d'implanter des bureaux d'accueil reliés aux différentes régions du Québec et qui pourront aiguiller les jeunes vers les ressources appropriées pour faciliter leur intégration à Montréal et, le cas échéant, faciliter leur retour dans leur région d'origine.

-
- 62) Que la Ville de Montréal supporte les projets d'hébergement visant à offrir un point d'attache aux nouveaux arrivants dont le statut est précaire.
- 63) Que la Ville de Montréal, de concert avec le gouvernement du Québec, développe des outils pour analyser de façon plus précise la distribution des jeunes sur le territoire québécois, de manière à rééquilibrer le financement des services qui leur sont destinés.